

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC427

présenté par  
Mme Sicard

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	858 869
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	858 869
<b>SOLDE</b>	-858 869	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à minorer, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action 02-Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, du programme budgétaire 163- jeunesse et vie associative, d'un montant de 858 869 euros. Cette minoration de crédits concerne le financement du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ).

Dans le contexte budgétaire dégradé que nous connaissons et alors que l'État doit rationaliser substantiellement ses dépenses, il apparaît justifié de baisser d'environ 30 % les crédits alloués au CIDJ, un organisme dédié à l'éducation populaire et à l'orientation des jeunes. Par cette baisse,

l'amendement incite ces structures à diversifier leurs sources de financement et à renforcer les partenariats avec le monde économique et les entreprises.